

RTP 530p

**L. ARMBRUSTER**

Vice-Président de la Ligue d'Action Laïque



LA

# Légende Merveilleuse

## DE JEANNE D'ARC

SUIVIE DE LETTRES DE MM.

**A. LOISY**

Professeur au Collège de France

ET

**Léon CHAINE**

Auteur des Menus Propos d'un Catholique libéral



**PARIS**

BIBLIOTHÈQUE DE LA LIGUE D'ACTION LAIQUE

12, Place d'Anvers

1911

530p  
RTP

Bibliothèque Maison de l'Orient



129764

RTP 530P



## JEANNE D'ARC <sup>(1)</sup>

---

La dévotion à sainte Jeanne d'Arc a pris, ces dernières années, un développement considérable. La gloire de la Pucelle a même éclipsé celle de Saint Michel, archange protecteur de la France. Ce ne sont partout que : cercles Jeanne d'Arc, conférences Jeanne d'Arc, ouvriers Jeanne d'Arc, sociétés de tir ou de gymnastique, clubs d'éducation ou salles de théâtre qui toutes se réclament du nom de l'héroïne. Dans les vitrines des marchands de la place Saint-Sulpice, on ne voit plus que statues de Jeanne d'Arc en paysanne ou en guerrière, en triomphatrice ou en martyre ; à genoux, à cheval, devant ses juges ou sur le bûcher ; en plâtre, en marbre, en étain, en argent ; statues blanches ou statues polychrômes.

La musique, elle aussi est entrée en lice. Il serait fastidieux d'énumérer les chants, les hymnes et les cantiques inspirés par la nouvelle sainte ; quant aux livres, aux brochures et aux tracts consacrés à son histoire, ils sont innombrables. C'est toute une littérature hagiographique que j'ai voulu étudier, curieux de me rendre un compte exact de la façon dont se formait,

(1) Conférence faite sous les auspices de la *Ligue des Droits de l'Homme* dans la salle des fêtes de la mairie de Belfort.

en un siècle de précision et d'exactitude historique une légende extraordinaire et merveilleuse, aussi déconcertant parfois pour le catholique sincère que pour le philosophe athée, pour le libre croyant que pour le libre penseur.

Comment aborder une investigation aussi délicate ? Il faut en premier lieu faire provision de courage. Les meilleures intentions du monde risquent de se voir mal interpréter : les injures, les outrages, ou les insinuations sournoises remplacent vite chez certains les arguments.

Il faut, ensuite, renforcer la dose de justice dont on est capable, et ne se hasarder que lorsqu'on est bien sûr de ne se point départir de la maîtrise d'esprit qui fait que l'on peut examiner les assertions les plus étonnantes, avec une sorte de sérénité souriante, qui prédispose à être d'autant plus indulgent pour les autres qu'on est, pour soi-même plus difficile.

« La libre pensée ne saurait être une religion à l'envers, écrit M. Herriot, maire de Lyon (1). Seule la science peut lui donner cette impartialité à quoi se reconnaît un esprit affranchi, l'horreur de toute persécution, une indifférence qui évite d'être injurieuse pour des dogmes parfois touchants, une sévérité morale d'autant plus grande qu'elle voudra se passer de tout secours métaphysique, l'horreur de l'affirmation brutale et de la négation violente. »

Ceux-là ne comprennent pas bien ce qu'il y a de noble et d'élevé, dans la libre pensée, qui se contentent de crier : « à bas la calotte ! » sur le passage d'un curé, ou

(1) Préface à « la question biblique », de Charles Virolleaud.

de manger ostensiblement, au jour du vendredi saint, des jambons laïques et des saucisses anticléricales.

---

## CATHOLICISME ET CLÉRICALISME.

Il y a trois sortes de catholiques :

Il y a d'abord une grande masse de chrétiens pratiquant sincèrement la religion de leurs pères, par atavisme, par accoutumance et par conviction. Ils sont éminemment respectables. Il n'appartient à personne de les blâmer d'accomplir des rites que, dans la souveraineté de leur conscience, ils jugent devoir leur procurer, pour l'éternité le salut de leurs âmes. Il y a ensuite quelques esprits un peu émancipés, j'allais dire quelques brebis égarées, qui, tout en étant fortement attachés au dogme, réclament la liberté de penser, de s'instruire, et de suivre les méthodes scientifiques et critiques. On les appelle, ils s'appellent eux-mêmes des catholiques libéraux.

Ce sont des gens, a dit M. Lanson, de foi certaine et fervente, mais avec lesquels nous nous trouvons nous autres libres penseurs, en sécurité entière. Quelle que soit leur foi, ces hommes-là ne demandent pour la défendre ou la répandre que des armes rationnelles. « On se souvient du comité catholique pour la défense du droit, né dans les heures tragiques, encore présentes à tous les esprits, « où les catholiques laissaient à d'autres, l'honneur de défendre la vérité » (1).

Quelques-uns pourtant n'hésitèrent pas à se séparer

(1) Chaîne : Lettre d'un catholique lyonnais.

de la grande masse de leurs corréligionnaires, et à mener, parallèlement avec nous le combat héroïque pour la justice. Ils n'étaient point nombreux, mais leur valeur intellectuelle et morale, compensait largement leur insuffisance numérique. Je ne les nommerai point tous. A côté de M. Paul Viollet, le distingué membre de l'Institut, il y avait l'éminent avoué lyonnais, M. Léon Chainé, dont les livres ont eu un retentissement considérable et ont été passionnément discutés, et dont tout le monde admire l'élévation de pensée et la haute indépendance d'esprit. Depuis, la petite phalange s'est accrue; et l'on peut ranger parmi ces libéraux, M. Loisy, professeur au Collège de France, auteur d'ouvrages d'où se dégage une foi profonde, Mg. Lacroix, ancien évêque de Tarentaise, directeur d'Etudes à l'école pratique des hautes études à la Sorbonne, dont les leçons sur l'Histoire des Religions sont suivies par un public de choix, l'abbé Lemire, l'abbé Naudet, l'abbé Klein et d'autres encore...

Il y a enfin, un groupe opposé, plus compact, plus résolu, plus actif, pour qui la religion n'est qu'une arme de gouvernement, qui a l'horreur de la République et qui le fait bien voir, qui semble n'avoir d'autre rêve que de multiplier « les doctrines de haine, les fléaux intellectuels, les préjugés ridicules ou dégradants, les superstitions et les pusillanimités qui végètent en parasites et en ennemis, à l'ombre de l'idée religieuse » (1).

Il m'a paru intéressant de rechercher les déformations systématiques, apportées, dans un but qui apparaît aux yeux les moins clairvoyants, à l'histoire de Jeanne d'Arc

(1) Léon Chainé: Avant-propos, p. 7 et 8.

par cette faction, et de les confronter ensuite avec les déclarations loyales d'esprits plus sincères et plus éclairés, bien que fidèlement attachés au culte traditionnel.

Il m'eût été aisé, de réfuter, en me basant uniquement sur le résultat des recherches historiques de ces derniers temps, les fantaisistes trouvailles de ces écrivains peu consciencieux ; mais j'ai pensé qu'il serait plus piquant, de les mettre en face des affirmations courageuses des libéraux, que c'était là une œuvre plus efficace, que les critiques auraient plus de poids, émanant d'hommes dont il est impossible de suspecter l'indépendance et la bonne foi, que venant d'un militant républicain toujours exposé à se voir accusé de sectarisme et de parti-pris.

Les documents sur lesquels je vais m'appuyer émanent de deux sources différentes. Ce sont d'abord les textes de discours, de conférences ou de tracts publiés par cette formidable organisation de propagande qui s'appelle la Bonne Presse. Ce sont ensuite des lettres ou des interviews de catholiques libéraux.

---

## DE L'INTERVENTION DES DIEUX DANS LES BATAILLES.

Dès la plus haute antiquité les peuples ont aimé à mêler les dieux à leurs affaires. Ils les associaient à leurs succès, et regardaient leurs revers, comme un effet de leurs colères. Les Égyptiens, les Assyriens, les Mèdes et les Perses combattaient sous la protection de

leurs idoles, et lorsque les petits rois grecs s'en allèrent venger à Troie l'honneur de Ménélas, l'Olympe lui-même se partagea, Minerve se mit du côté de Nestor et d'Achille, et Vénus, en reconnaissance de la pomme donnée par Paris, combattit avec les Troyens. Le Dieu de Moïse permit à Josué d'arrêter le soleil. L'histoire primitive des Hébreux n'est qu'une longue lutte entre Baal et Jéhovah. La volonté d'Allah donne la victoire aux disciples de Mahomet, et les fétiches repoussants des peuplades nègres de l'Afrique centrale sont, pour elles, les souverains dispensateurs des triomphes et des défaites.

A l'époque où naquit Jeanne d'Arc, les Anglais catholiques, maîtres d'une partie de la France se croyaient visiblement soutenus par la puissance divine. Les historiens ecclésiastiques français affirment et démontrent que la France, fille préférée de Dieu et chevalier du Christ dans l'Univers est devenue par la protection céleste la première des nations. C'est Dieu lui-même qui l'édifia, dit M. G. Julien, dans la conférence : Dieu et la France, publiée par la revue de la Bonne Presse du 12 janvier 1911, c'est lui qui lui envoya Saint Denis, qui, décapité, prit, suivant la légende, dans ses mains sa tête tranchée, et continua sa course « pour indiquer peut-être que la France chrétienne, même accablée de coups, ne mourra pas, car elle a reçu de Dieu en ses veines l'immortalité », Sainte Geneviève, qui détourna de Paris Attila, la « vierge du Seigneur » en forçant les Parisiens à la prière, au jeûne et à l'abstinence ; Saint Remi, qui convertit Clovis, et fit naître la France à Tolbiac « d'un acte de foi sur un champ de bataille (1) ».

(1) Lacordaire.

Et M. G. Julien ajoute :

« Il nous suffira, pour marquer la permanente préférence de Dieu, de signaler les ambassades reçues de lui. Dieu nous envoie Saint Michel. Au <sup>vii</sup><sup>e</sup> siècle, Saint Michel élit domicile chez nous. Il ne permet pas à l'étendard ennemi de flotter sur son rocher, d'où il veille à l'autonomie de la nation. D'où que viennent les ennemis, il les dénoncera. Mystérieusement, il passera dans les rangs français, secouera l'apathie, insufflera la « furie indomptable ».

---

### LA MISSION DE JEANNE D'ARC.

La France de Charles VII avait bien besoin pour se relever de l'intervention divine. Elle était tombée bien bas. Mais cette chute même, d'après certains, était voulue et préméditée par la providence. Le 22 avril 1895, le R. P. Feuillette, prêchant à Notre-Dame, l'affirma, « en des termes dont l'énergie porte la vérité » dit l'*Univers* du 24 avril.

« Entre l'Eglise et la Patrie, le pacte séculaire avait été rompu : un roi de France avait insulté le pontife romain, et Dieu, pour venger son représentant sur la terre avait jeté sur nous les Anglais. »

« En effet, un différend avait éclaté, au début du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, pour une question d'argent entre Philippe le Bel et Boniface VIII. » Pour venger le Pontife et punir Philippe le Bel, Dieu déchainait, d'après M. Feuillette, cent ans après, toutes les horreurs de l'invasion.

Mais quand il eut jugé le châtimeut suffisant, il nous délégua Saint Michel, qui s'apercevant que les chefs militaires désespéraient de la lutte, s'adressa à une enfant, à une bergère. « Il n'y avait plus d'homme capable de sauver la patrie. Dieu allait susciter une Vierge pour faire refléurer les lys de France, dit M. Marius Sepet (1) ». « Dieu réservait à Jeanne la Mission de sauver la France, écrit M. Michel Coissac, maître conférencier des Associations diocésaines (2). Et M. Léopold des Gerbes, ajoute: « Le ciel se sert de la faiblesse humaine pour terrasser la force. L'instrument qu'il va susciter, c'est l'ange de la vertu (3) ».

Jeanne d'Arc a eu conscience de sa mission divine. Elle vécut et mourut avec la certitude d'avoir été l'exécutrice des volontés célestes. Et cette foi était partagée par un grand nombre de Français. Les Anglais, aussi bons catholiques, pensaient au contraire qu'elle était une sorcière envoyée par le Diable.

Au moyen âge, où les enchanteurs et les fées étaient légion, où les miracles les plus extraordinaires se multipliaient, où l'on croyait aux talismans et aux mandragores, les esprits étaient pleins d'imaginatiions puérides et de récits fantastiques. Pendant qu'à Domrémy, dans un pays souvent ravagé par la guerre, Jeanne gardait ses moutons, elle entendait, en même temps que le récit des pillages et des exactions de l'armée ennemie, l'écho des prophéties qui couraient dans les campagnes. On avait prédit que la France serait désolée par une

(1) Jeanne d'Arc. Résumé de l'ouvrage de Marius Sepet. Mazo, éditeur, p. 1.

(2) Michel Coissac : la Mission de Jeanne d'Arc, p. 1.

(3) Léopold des Gerbes : Jeanne d'Arc, p. 7.

femme puis rétablie par une pucelle (1). Merlin l'enchanteur, née d'une fille par les œuvres du diable, magicien, terrible qui ne devait être vaincu et dompté que par la fée Viviane, avait précisé que cette pucelle devait venir d'un bois chenu, et il y avait aux environs de la maison de Jeanne, une forêt nommée le Bois Chenu. Jeanne connaissait aussi l'histoire de la pucelette Marguerite, petite bergère qui avait dompté les démons et les avait contraint à demander grâce.

Au reste, c'était une opinion très répandue que pour l'exécution de ses desseins, Dieu aimait employer des corps vierges et des âmes sans tache. En 1212, au temps des croisades, on avait organisé une expédition d'enfants dont les mains pures devaient délivrer le tombeau du Christ ; hélas, les malheureux innocents avaient péri dans les tempêtes de la Méditerranée ou étaient devenu la proie des pirates grecs et sarrasins !

Plus tard, après la mort de Jeanne d'Arc on mit à la tête d'une armée un berger du Gévaudan, enfant faible d'esprit qui était vierge comme Jean, le disciple aimé de Jésus et qui entendait des voix lui ordonnant de déconfire les Anglais. Le petit guerrier envoyé du ciel fut fait prisonnier en 1431 et jeté à la Seine dans un sac.

Aussi, lorsque devant les yeux de Jeanne se précisèrent les traits de Monseigneur Saint Michel, lui ordonnant de bouter les anglais hors de France, et ceux de Sainte Catherine et de Sainte Marguerite, vêtues richement, fleurant bon, et couronnées d'or, la jeune bergère ne douta point un instant qu'elle n'avait été choisie

(1) Procès, t. II, p. 444.

par Dieu pour conduire à Reims le Dauphin Charles.

Et les conférenciers de la Bonne Presse n'ont pas, eux non plus d'hésitation à ce sujet.

Désormais, aucun acte de la Pucelle ne sera plus spontané, aucun fait de sa vie n'est laissé au hasard, c'est : « Celui qui regarde à ses pieds tous les mondes, celui qui fait et qui défait les nations les plus fortes, Dieu enfin, qui après avoir contemplé du haut de son trône avec tendresse cette âme innocente » (1), devient l'ordonnateur souverain de ses exploits, de ses triomphes, le maître attentif de ses destinées.

C'est ainsi que M. Coissac (2) nous apprend que lorsque, Jeanne s'étant rendue en mars 1428, chez le sire de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, qui la fit renvoyer chez ses parents en lui disant qu'elle était folle et avait besoin de quelques soufflets : « Ce premier échec était voulu par Dieu pour préparer l'enfant du martyr à de plus grands sacrifices ».

C'est Dieu encore qui inspire Jeanne à Chinon devant le Dauphin, à Poitiers devant les docteurs, à Orléans et à Reims, et ce fut par révélation que la pucelle connut une épée enfouie sous terre dans la chapelle de Sainte-Catherine de Fierbois. On pensait que c'était l'Épée de Charles Martel, d'autres disaient même que c'était celle d'Alexandre le Grand.

Et M. Coissac affirme sérieusement ce fait étonnant : « Jeanne envoya un messager qui trouva à l'endroit désigné un glaive couvert de rouille. Les ecclésiastiques se mirent en devoir de la frotter, mais, à peine avaient-ils commencé, que la rouille tomba d'elle-même

(1) Léopold des Gerdes, *Jeanne d'Arc*, p. 8.

(2) Coissac, *la vie de Jeanne d'Arc*, p. 8.

et que l'épée apparut toute brillante marquée de cinq petites croix (1) ».

Cette épée miraculeuse, précieux talisman, fut entre les mains de Jeanne, l'instrument de la victoire. Mais un jour, à Saint-Denis après le sacre, « Jeanne abordant une femme de mauvaise vie, raconte M. Coissac, lui reprocha sa conduite scandaleuse et comme ses remontrances ne faisaient aucun effet sur la pécheresse, Jeanne la frappa avec indignation du plat de son épée. Alors la lame se cassa net, et on ne put la réparer. Ce funeste présage avertit Jeanne de la fin de sa mission (2) ».

A partir de ce moment, les échecs commencent, Jeanne est blessée devant Paris, prisonnière à Compiègne. C'est la fin.

Comment juger ces récits? Je laisse la parole à M. Chainé : « Certains hommes « bien pensants » font songer avec raison à ces malheureux dont un membre n'a ni grossi, ni grandi avec le reste du corps. Dans l'ordre intellectuel ce sont des infirmes, ce sont des monstres... Ils croient avec la plus grande facilité à la réalité du merveilleux le plus légendaire. Ils sont béatement disposés à voir partout des interventions miraculeuses de la puissance divine (3) ». « Il y a vraiment des recueils d'histoires, dit aussi l'abbé Sifflet (4), qui ne dépareraient pas les contes de Perrault ou plutôt y jureraient parce qu'au moins les prodiges des fées sont données comme des fables, tandis que ces recueils ris-

(1) Coissac, p. 11.

(2) Coissac, p. 19.

(3) Menus propos, p. 26.

(4) Menus propos, p. 36.

quent de faire passer des extravagances pour des vérités de tradition solide.

Et je conclus sur ce point avec M. Loisy : « Jeanne d'Arc est une héroïne nationale. Elle avait la foi de son temps, mais sa mission ne fut pas religieuse, au fond, c'est par le génie de la France qu'elle fut inspirée. »

---

### LA RÉDEMPTION.

Qu'au moyen âge, des contes pareils à ceux des conférenciers d'aujourd'hui, aient pu rencontrer quelque créance, c'est là, chose toute naturelle. Du vivant même de Jeanne, on fit courir sur elle mille bruits extravagants.

On voulut, notamment que les merveilles qui avaient accompagné la nativité de Jésus, se soient reproduites dans les mêmes conditions, après quatorze siècles. On prétendit qu'elle était née dans la nuit de Noël, et que les bergers du village allaient d'intuition à sa recherche. Et ainsi, elle avait, elle aussi, sa crèche et son adoration des Bergers (1).

Je n'ai pas retrouvé trace de cette légende dans les documents contemporains que j'ai examinés, mais j'y ai trouvé par contre une assimilation au moins inattendue entre la mission et la mort de Jeanne et la mission et la mort du Christ. Un nouveau mystère de la Rédemp-

(1) Lettre de Perceval de Boulainvillers, dans Procès, t. V, p. 116.

tion s'accomplit au xv<sup>e</sup> siècle, de même que Jésus avait racheté par son sang les péchés de l'humanité, de même Jeanne devient la victime qui expia les fautes de la France : « Sur ce front de dix-neuf ans, écrit M. Léopold des Gerbes (1), les juges déposent un diadème d'épines qui donne à leur martyre une sublime ressemblance avec Jésus-Christ. Vendue comme son Dieu, enchaînée comme lui, comme lui trainée au prétoire, où elle trouva Caïphe et Hérode, elle mourra sur le bucher comme lui sur la croix ».

Cette deuxième partie de la mission de Jeanne, est une théorie absolument nouvelle. Autrefois on prétendait la mission religieuse de Jeanne, terminée à Reims. Des témoins au procès de réhabilitation de 1456, et parmi eux le bâtard d'Orléans, ont soutenu que Jeanne savait sa mission finie après le sacre. Il rapportait qu'elle aurait dit en passant à la Ferté : « Plut à Dieu, mon créateur que je pusse maintenant m'en retourner, quitter les armes et aller servir mon père et ma mère en gardant leurs troupeaux (2) ».

On se basait là-dessus pour mieux démontrer l'inspiration divine de Jeanne, que ses défaites pouvaient faire contester. Sa fin horrible se trouvait ainsi devenir la punition de sa désobéissance. Dieu l'ayant désignée seulement pour faire lever le siège d'Orléans et sacrer Charles VII, sa résistance aux décrets de la providence causait sa perte.

« Dieu a souffert que Jeanne fut prise, disait Regnault, Archevêque de Reims, parce qu'elle n'avait pas fait ce

(1) Op. cité, p. 21.

(2) Procès, t. III, p. 14 et 15.

que Dieu lui avait commandé, mais avait fait sa volonté (1) ».

Cette théorie se trouve aujourd'hui abandonnée pour plusieurs raisons. Aucun document antérieur aux revers de Jeanne ne borne sa mission à la victoire d'Orléans et au sacre (2), bien au contraire, dans la lettre adressée aux Anglais le 22 mars 1429, elle leur annonce qu'elle est venue pour « les bouter hors de toute la France », Elle déclare aussi devant les juges avoir dit au Roi qu'avec l'aide de Dieu, elle lui rendrait son royaume tout entier. Les efforts mêmes faits par Jeanne pour étendre ses conquêtes, démontrent qu'elle se croyait toujours l'instrument du Seigneur.

La phrase attribuée à la Pucelle par le bâtard d'Orléans, à supposer qu'elle soit exacte, ne peut être qu'une boutade. En effet, Jeanne avait loué une maison appartenant au chapitre d'Orléans et se proposait de revenir finir ses jours dans cette demeure, une fois les Français vainqueurs. Le bail devait durer plus de soixante ans. Cet acte notarié a été retrouvé dans les Archives d'Orléans, par M. Doinel (3).

D'autre part, maintenant que Jeanne d'Arc est une sainte, on ne comprendrait plus qu'elle ait désobéi à Dieu et que morte, sans s'en être repenti, elle ait néanmoins gagné les béatitudes éternelles. On a donc abandonné l'ancienne interprétation, et voici la thèse actuellement lancée par les historiens des associations diocésaines.

(1) Procès, t. I, p. 293 et s.

(2) Cf. Histoire de France. Lavisse, la guerre de Cent Ans, et lettres et documents édités par Quicherat. Cf. aussi les lettres italiennes du 30 juin, 9 et 15 juillet 1429, publiés dans la chronique de Morosini.

(3) Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, t. XV, p. 495.

M. Coissac s'exprime ainsi :

« On a dit que la mission de Jeanne d'Arc était terminée à Reims. C'est à tort. Dieu voulait une victime expiatoire pour la France. Victime pour les péchés de la France, elle a plus fait pour le pays sur le bûcher de Rouen, que guerrière sous les remparts d'Orléans » (1).

Et M. Léopold des Gerbes développe la même pensée.

« Jeanne d'Arc a-t-elle voulu, à ce moment à Reims, quitter la cour et l'armée, estimant sa mission terminée, comme quelques-uns l'ont prétendu ? Qu'on ne le pense nullement. L'envoyée de Dieu savait trop bien le rôle que le Tout-Puissant ordonnait qu'elle remplît relativement à la France. Elle l'avait trop nettement proclamé en maintes occasions. Jeanne avait reçu du ciel une grâce assez forte pour délivrer sa patrie, mais il fallait que sa patrie voulut être délivrée. Elle avait comme ennemis les Anglais, mais encore les péchés de la France, elle vainquit les Anglais par les armes, elle triomphera du mal par le martyre (2) ».

« Il n'y a là que pure imagination, m'a dit un des éminents catholiques libéraux que j'ai interviewés, affirmation incontrôlable à l'appui de laquelle on ne saurait apporter aucune preuve. Ce sont des inventions qui sont les produits d'une sorte d'hystérie pieuse, lorsqu'elles ne résultent pas d'amplifications oratoires. »

Et dans la lettre très complète qu'il a bien voulu m'écrire, M. Léon Chainé opine ainsi :

« Je trouve imprudents et bien téméraires ceux qui prétendent connaître les voix mystérieuses de la Provi-

(1) Ouv. cité, p. 18.

(2) Ouv. cité, p. 18.

dence et ne craignent pas de voir des châtiments divins dans tels ou tels accidents, dans telles ou telles catastrophes. On ne saurait trop s'élever contre la théorie si malencontreusement soutenue par le Père Olivier lors du service célébré à Notre-Dame pour les victimes du bazar de la Charité. Rien ne nous autorise à penser que la justice de Dieu ait besoin de se choisir d'innocentes victimes. Le Dieu que nous révèle l'évangile, n'est pas un Moloch. »

---

### LES JUGES

Ce serait trop demander à l'Église du xx<sup>e</sup> siècle, que personne ne songe à rendre responsable d'une faute qu'elle n'a point commise, de parler avec impartialité des juges du procès de Rouen et de leur sentence.

Les rédacteurs des manuels recommandés par les évêques, les conférenciers de la Bonne Presse, affirment que Jeanne n'a pas été condamnée par les juges légitimes de l'Église, mais par des politiciens renégats. C'est ainsi que s'exprime M. J. Noël, dans un tract tiré à milliers d'exemplaires et qui s'intitule : « Qui a condamné Jeanne d'Arc ! »

« Les juges de Rouen sont des hypocrites et des renégats vendus à l'étranger, des politiciens indignes. Le procès de Jeanne fut un crime politique. »

Cauchon semble en porter presque seul la responsabilité.

« Je vois là, dit M. des Gerbes (1), un évêque schis-

(1) Op. cité, p. 21.

matique, l'infâme Cauchon et des théologiens vendus. »

Et M. Michel Coissac précise : « un tribunal est composé. L'évêque de Bauvais, Pierre Cauchon en est le chef. Il s'adjoit deux hommes infâmes, des âmes damnées : Jean d'Estivet et Nicolas Loiseleur (1) ».

« Jeanne fut déférée à un intrigant de haut vol, l'évêque schismatique Cauchon (2) », dit un autre.

Il est bon de remarquer d'abord que l'évêque Cauchon, n'était point schismatique. On ne voit point les très nombreux ecclésiastiques qui assistèrent au procès de Rouen se réunir sous la présidence d'un prélat schismatique. Il l'était si peu, que quelque temps après le procès, il devint évêque de Lisieux, et si plus tard il fut excommunié, pour un temps, ce fut parce que, par suite de sa translation au siège de Lisieux, il devait au Saint-Siège 400 florins d'or à titre d'annates qu'il n'avait point payés, malgré de longs délais accordés (3).

Il est bon de signaler ensuite, qu'en réalité Jeanne n'a pas été condamnée seulement par le tribunal de Rouen, mais aussi par l'Université de Paris, composée exclusivement d'ecclésiastiques.

La nouvelle de la prise de la Pucelle à Compiègne le 23 mai, arrive à Paris le 25 et dès le matin du 26, le greffier de l'Université de Paris écrit au nom et sous le sceau de l'Inquisition de France, une sommation au duc de Bourgogne tendant à ce que la Pucelle lui fut

(1) Coissac, ouv. cité, p. 23.

(2) Jeanne d'Arc. Résumé de l'ouvrage de Marius Sepet, ouv. cité, p. 13 et 15.

(3) De Beaurepaire. Les États de Normandie sous la domination Anglaise, p. 17. — Notes sur les juges et assesseurs, p. 117. — Recherches sur le procès, p. 124.

remise pour ester en droit devant le grand Inquisiteur (1) et pour répondre au bon conseil, faveur, et aide des bons docteurs et maîtres de l'Université de Paris. Depuis longtemps, cette compagnie réclamait la remise à l'Inquisition de la Pucelle, car elle pensait que cette fille venait du Diable et était idolâtre.

Aussi lorsqu'avant de prononcer sa sentence définitive, Cauchon, désireux de répartir la responsabilité sur un grand nombre d'ecclésiastiques, résuma les interrogatoires en 12 articles et les soumit à l'Université de Paris, à l'unanimité, cette assemblée des plus célèbres docteurs de l'Église déclara Jeanne coupable de communiquer avec les démons Belial, Satan et Behemoth, et elle écrit au roi d'Angleterre pour le supplier de presser cette affaire, d'exécuter au plus vite cette sorcière, « car en vérité la longueur et la dilatation du procès est très périlleuse. »

La consultation de l'Université de Paris donnait une force plus grande à l'arrêt des juges de Rouen, qui pourtant par leur science, par leurs titres, et leurs autorité en matière religieuse eussent été en état de s'en passer.

Il y avait en effet à côté de Cauchon, évêque de Beauvais, ancien Recteur de l'Université de Paris, comme promoteur de la cause Jean d'Estivet, chanoine de Bayeux, et de Beauvais, comme conseiller-commissaire, Jean de la Fontaine, maître ès-arts, licencié de droit canon, comme greffiers, Guillaume Manchon et Guillaume Colles, notaires d'Église, et comme huissier exécu-

(1) Procès, t. I, p. 8 et 10. — E O'Reilly, les deux procès, t. II, p. 13 et 14. — Anatole France, Jeanne d'Arc, t. II, p. 177 et s.

teur Jean Massieu, prêtre doyen de la chrétienté de Rouen.

Il y avait enfin comme assesseurs, presque tous les chanoines de Rouen (1), Raoul Roussel, Gilles Deschamps, Pierre Maurice, Jean Alespée, Pasquier de Vaux, Nicolas de Venderes, Nicolas Loiseleur, la plupart des abbés de grandes abbayes normandes, du mont Saint-Michel au Péril de la Mer, de Fécamp, de Jumièges, de Saint-Ouen, les prieurs de Saint-Lô, de Rouen, de Longueville de Compiègne, de nombreux maîtres et docteurs de l'Université de Paris, Jean Beaupère recteur en 1412, Thomas Fiefvé, recteur en 1427, Guillaume Erart, Nicolas Midi, et le célèbre et savant Thomas de Courcelles, une des lumières de l'Église de France, le plus renommé professeur de l'Université de Paris, Thomas de Courcelles, dont le pape Pie II, dans ses commentaires sur le Concile de Bâle, parle en ces termes : « Thomas de Courcelles, illustre entre les docteurs ès-lettres sacrées, homme admirable et vénérable par sa doctrine, mais baissant toujours modestement les yeux vers la terre. » Thomas de Courcelles qui devait être, à ce Concile, à la diète de Mayence, à l'assemblée de Bourges, le plus ardent défenseur des libertés de l'Église gallicane, et qui devait plus tard, comme doyen des chanoines de Notre-Dame de Paris, prononcer l'oraison funèbre de Charles VII.

Cet éminent ecclésiastique fut un de ceux qui poursuivirent la condamnation de Jeanne avec la plus grande ténacité, et les documents relatent qu'il opina pour que

(1) De Beaurepaire, note sur les juges, p. 9, 27, 114. Quicherat, aperçus nouveaux, p. 103, 104, 109. Anatole France, t. II, p. 237.



la torture lui fut appliquée (1). Cependant au procès de réhabilitation où il fut entendu... il ne se souvenait plus de rien.

En tout, ils étaient soixante-dix, un vrai concile, l'évêque siégeait, mitre en tête, entouré des conseillers et assesseurs revêtus de la pourpre ou de la robe de bure.

Notons aussi parmi les évêques consultés, Louis de Luxembourg, évêque de Thérouane, Jean de Mailly, évêque de Noyon, Zanon de Castiglione, évêque de Lisieux, qui prétendait que Jeanne était de trop basse extraction pour être inspirée de Dieu, et Philibert de Montjeu, évêque de Coutances.

On connaît les péripéties de ce procès, régulier en la forme et qui se développa suivant les règles de la très sainte Inquisition. On connaît aussi les infamies et les scélératesses de Cauchon et de Nicolas Loyseleur qui, sous le sceau de la confession, donnait à Jeanne des conseils destinés à la perdre, suivant en cela les procédés habituels des juges qui poursuivaient les hérétiques. On connaît enfin la sentence qui décide que Jeanne, membre pourri, doit être rejetée de l'unité de l'Eglise et arrachée de son corps.

Sans doute il en fut, parmi ces juges, qui furent achetés par l'or anglais, mais ce serait singulièrement se tromper que d'affirmer qu'ils étaient tous d'odieux stipendiés. Il n'est nullement démontré que Cauchon lui-même n'ait pas cru réellement avoir à faire à une femme hérétique et diabolique... et qu'il n'ait pas pensé servir en même temps que les intérêts des Anglais qui étaient les siens propres, ceux de la Sainte Eglise

(1) Procès, I, p. 404.

romaine. Et le doux Thomas de Courcelles, paraît avoir évidemment été de très bonne foi en associant l'autorité d'une des colonnes de l'Université au jugement prononcé. M. Anatole France, dans son ouvrage si documenté constate que le chapitre de Rouen aussi, ne manquait ni de courage, ni d'indépendance (1). Et il ajoute : « Il y avait parmi les Universitaires si violents contre Jeanne, des hommes estimés par la doctrine et par le caractère. Ils pensaient, la plupart, procéder vraiment en matière de foi, à force de rechercher des sorcières, ils en voyaient partout. Ils faisaient brûler de ces femelles, comme ils disaient tous les jours, et n'en recevaient que des compliments ; autant que Jeanne, ils croyaient à la possibilité des apparitions dont elle se disait favorisée, seulement ils étaient persuadés, ou qu'elle mentait, ou qu'elle voyait des diables. Plusieurs sans doute s'imaginèrent par leur sentence, maintenir contre les fauteurs du schisme et de l'hérésie, l'orthodoxie catholique et l'unité d'obédience, ils voulaient bien juger. »

Mais il n'y avait pas, en France, rien que les juges de Rouen, ou les ecclésiastiques composant l'Université de Paris. Que firent en faveur de Jeanne d'Arc, les évêques, les prêtres et les moines pendant les longs jours d'un procès dans lequel il leur eût été possible d'intervenir efficacement ?

Sans doute, dans quelques églises, on fit des prières pour supplier Dieu d'avoir en pitié la Pucelle : mais tout se borna à des oremus. Des actes, il n'en fallait point attendre. Seul, Jacques Gélou, archevêque d'Embrun, eut le courage de protester énergiquement. Il écrivit à

(1) Jeanne d'Arc, préface, p. 55.

Charles VII pour lui rappeler ce qu'avec le secours du ciel, Jeanne avait fait pour lui et l'inviter à faire son possible pour la reprendre, et « éviter d'encourir le blâme indélébile d'une très reprochable ingratitude (1). »

Mais les autres prélats, mais, ceux qui avaient examiné Jeanne à Poitiers en 1429, n'adressèrent aux juges ecclésiastiques de Rouen aucune protestation, ils ne demandèrent pas à venir témoigner en faveur de Jeanne, ils ne versèrent pas au dossier le registre dans lequel se trouvaient consignées les observations qu'ils avaient recueillies dix-huit mois auparavant.

Mais Regnault, archevêque de Reims, qui devait à Jeanne son siège, se désintéressa lui aussi de la Pucelle. Ce fut lui, qui devant le désespoir manifesté par ses diocésains leur adressa un mandement pour leur faire savoir que si Jeanne avait été prise, « c'est qu'elle ne voulait croire aucun conseil, » et qui, abandonnant la Pucelle pour un puceau, tenta de se servir du jeune berger du Gevaudan dont on connaît la triste fin et dont le corps, de même que celui de Saint François avait reçu les stigmates et portait aux pieds, aux mains et aux côtés les plaies sanglantes de Jésus (2).

Pourtant Regnault eut pu agir utilement, s'il était intervenu au procès : « s'il avait suspendu son suffragant de Beauvais pour abus ou pour toute autre cause (3). » Pierre Cauchon avant tout soucieux de la régularité et des formes eût été bien embarrassé.

(1) Vita Jacobi Gesu, ab ipso conscripta. *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, III, 1867, p. 268 et s. — R. P. Marcellin Fornier, Histoire des Alpes-Maritimes ou Cottiennes, t. II, p. 313 et s.

(2) Journal d'un bourgeois de Paris, p. 272. Lefèvre de Saint-Remy, t. II, p. 263. — Martial d'Auvergne, Vigiles, t. I, p. 124.

(3) Anatole France, ouv. cité, préface, p. 46

Enfin, il était loisible à tout le clergé de faire appel de la sentence au concile de Bâle et au pape. On n'en fit rien.

Après la mort de Jeanne, la Chancellerie anglaise écrivit aux prélats de France, pour leur faire savoir que « le roi Henri et ses conseillers avaient eu grande pitié de la pucelle, et que s'ils l'avaient fait mourir, ç'avait été par zèle pour la foi et sollicitude pour tout le peuple chrétien (1). L'Université de Paris écrivit dans le même sens au Saint-Père et au collège des cardinaux (2). Le procès-verbal de la condamnation fut transmis au consul de Bâle. Personne ne protesta.

Voilà la vérité historique, contre laquelle les affirmations intéressées des conteurs de la Bonne Presse ne sauraient prévaloir.

« Il est bien permis, écrit M. Chaîne (3), d'être surpris de ce qu'il y a d'incomplet dans les récits que donnent tant de nos auteurs de l'odieuse condamnation et de l'affreux supplice de Jeanne d'Arc. Il y eut, dans le tragique trépas de la Bonne Lorraine, des circonstances que l'on pourrait appeler, ecclésiastiques, et on croit avoir assez fait quand on a rejeté toute la responsabilité sur le seul évêque Cauchon, alors que 70 dignitaires de l'église faisaient partie de ce tribunal coupable de l'un des plus grands crimes judiciaires qui aient été commis sur la terre au nom de la justice divine. »

Précisant davantage sa pensée dans la lettre qu'il m'a adressée, il regrette que dans les centaines de dis-

(1) Ibid. t. II, p. 399. — Procès, t. III, p. 240 et 243, t. I, p. 483, 496, t. IV, p. 403. — Monstrelet, t. IV, chap. CV.

(2) Procès, t. I, p. 496, 500.

(3) Menus propos, p. 60.

cours qui ont été prononcés en l'honneur de la Sainte, on n'en trouve pas un seul où l'orateur ait eu assez de courage et d'esprit de justice pour faire un peu amende honorable.

Et il ajoute : « Sans attaquer aucunement l'église, les panégyristes de Jeanne d'Arc auraient pu prononcer les paroles de regret que rendait si nécessaire à mon sens, la part prise par le clergé d'alors, dans l'inique condamnation. L'orateur qui eut ainsi parlé se serait honoré et aurait honoré l'église (1). Au lieu de respecter la vérité historique, on se borne à dire que Jeanne a été condamnée par un évêque schismatique dont on essaie de faire le bouc émissaire d'un crime qui fut celui de hauts et nombreux représentants du Clergé de France. »

C'est là une belle leçon de franchise que M. Chaîne donne aux chroniqueurs fantaisistes qui n'ont pas la loyauté de reconnaître ce qui est incontestable et à qui la légende seule paraît vraisemblable.

---

## LA COLOMBE.

La colombe est un oiseau aimé des dieux. Dans presque toutes les religions, ces gracieux animaux ont joué un rôle aimable, et digne d'être relaté.

(1) Un éminent catholique libéral, que j'ai interviewé sur ce sujet m'a fait une déclaration semblable : « J'ai été très peiné de voir qu'il ne se soit pas trouvé un orateur à Orléans, pour dire que l'église regrettait infiniment le meurtre juridique dont se sont rendus coupables, non pas un évêque schismatique, mais 70 hommes d'église. Le prélat qui eut exprimé les regrets de ce crime de droit canon, eut fait un noble geste. »

Des colombes nourrissent Jupiter. Des colombes rendirent des oracles à Dodone en Libye. La colombe était l'oiseau favori de Vénus, comme le paon était chéri par Junon. Les femmes juives, offraient après leurs couches, des colombes à Jéhovah.

« La colombe a été choisie par Dieu, pour intervenir dans tous les grands mystères de sa miséricorde, dit M. l'abbé Martigny, elle paraît au déluge comme messagère de paix, elle vient annoncer aux trois jeunes Hébreux dans la fournaise de Babylone leur prochaine délivrance de la fureur des flammes, elle apparaît comme symbole de l'Esprit Saint sur la tête de Jésus-Christ à son baptême et sur la tête des apôtres au Cénacle. Les plus anciennes images de Saint-Grégoire-le-Grand le font voir avec une colombe sur la tête. »

Une colombe apportant une nourriture céleste dans la prison de Sainte Catherine d'Alexandrie, dont le corps mutilé devait plus tard être transporté par les anges dans le monastère du Sinaï (1).

Sous la forme d'une colombe, s'envola l'âme de Sainte Marguerite décapitée à Antioche pour n'avoir pas voulu sacrifier aux idoles (2).

Une colombe blanche se posa sur la tête de Sainte Catherine de Sienne, un jour, quand elle était enfant (3).

Une colombe blanche descendit du ciel, portant une ampoule pleine d'un chrême envoyé de Dieu, et avec

(1) J. Melot. Vie de sainte-Catherine. Texte, revu par Marius Sepet, 1881.

(2) Legenda Sanctorum. Nicolas Kester, leg. LXXXVIII. = Doublet, dictionnaire des légendes, p. 824, 836.

(3) Didron. Iconographie chrétienne, p. 438. Alba Mignali, sainte-Catherine de Sienne, p. 16.

lequel Saint Rémi baptisa Clovis. Depuis, les rois de France furent sacrés de l'onction divine apportée par la colombe, et avec la permission de Dieu, l'ampoule se trouvait toujours pleine au jour du sacre(1).

Le journal du siège d'Orléans (2) rapporte que durant un assaut, le 7 mai, une colombe se posa sur l'étendard de la Pucelle, que le même jour on vit deux colombes, voltiger autour d'elle (3).

M. Michel Coissac, déclare : « un témoin rapporte que l'on aperçut de la bouche de Jeanne avec le dernier soupir s'envoler une colombe(4) ».

M. Léopold des Gerbes, : « On vit, une colombe voltiger au-dessus du bûcher, image de son âme immaculée qui s'élevait au ciel. » Mais, M. Léon Chainé, dans ses Menus propos d'un catholique libéral, relate un sermon, prononcé dans la paroisse Saint-Polycarpe, à Lyon, et dans lequel le prédicateur affirme : « que les assistants au supplice avaient été frappés d'admiration. Ils avaient vu l'âme de Jeanne sortir du corps supplicé sous la forme d'une colombe blanche, tourner un instant au-dessus du bûcher et prendre son vol vers les régions où se trouvait le roi de France. »

Et M. Chainé ajoute :

« L'orateur bien intentionné qui racontait à son auditoire bienveillant un fait aussi merveilleux paraissait doué d'une culture intellectuelle qui ne lui permettait pas d'y croire pour son propre compte. Il était de ceux qui,

(1) Froissant, t. II, chap. LXXIV. Vertot, Dissertation au sujet de la Sainte-Ampoule, conservée à Reims, dans les mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. II, p. 619-33, t. IV, p. 1350-65.

(2) p. 294.

(3) Procès, t. V, p. 294.

(4) La vie de Jeanne d'Arc, p. 28.

dans la chaire de vérité se croient permis d'inventer des histoires plus ou moins vraisemblables dans le but d'édifier leurs ouailles (1) ».

---

## LA RÉHABILITATION

C'est au procès de réhabilitation qu'intervient pour la première fois l'histoire de cette colombe mystérieuse, sur laquelle il n'est pas besoin d'insister davantage. Ce nouveau procès, est, naturellement, lui aussi, défiguré par les historiens de la Bonne Presse.

Ils en donnent tout le bénéfice à l'Eglise, ils montrent la France à genoux suppliant le pape de donner sur Jeanne le vrai jugement de l'Eglise et Calixte III inspiré par Saint Michel et par les Saintes lui tendant la bulle qui proclame l'innocence de la Pucelle.

Malheureusement pour eux, ce ne fut point l'Eglise qui prit l'initiative de la réhabilitation qui eut uniquement des causes politiques, et fut même longtemps et volontairement retardée par le Saint-Siège.

Le roi victorieux, commença à se souvenir de Jeanne. Il lui importait en effet de ne pas rester sous le coup de la sentence de Rouen qui faisait de lui le complice d'une sorcière. Il voulait avoir été protégé par une sainte : « Quelle tache souillerait le trône royal, écrivait un de ses conseillers, si l'on persuadait à la postérité que le roi de France avait recueilli dans son armée une hérétique, invocatrice du démon ! »

(1) Menus propos, p. 171.

Aussi, dès 1450, une information préalable fut-elle prescrite, mais l'affaire resta longtemps pendante, les démarches auprès du pape Nicolas V n'eurent aucun résultat.

Toute la politique de ce pape consistait à réconcilier le roi de France et le roi d'Angleterre pour leur faire entreprendre une nouvelle croisade contre les Turcs, et il ne se souciait pas d'aviver leurs discordes.

Les Français demandaient la réhabilitation, les Anglais s'y opposaient, ils étaient aussi bons catholiques les uns que les autres (1), le Pape ne voulait pas se fâcher avec les Anglais. Mais en 1455, Nicolas V mourut. Son successeur Calixte III accorda le rescrit sollicité. On avait trouvé le moyen de tirer le Saint-Siège d'embarras. Le roi de France disparut de l'instance, la requête fut introduite par la mère de Jeanne et ses deux fils. L'affaire cessait d'être nationale, pour devenir particulière, le Pape donna l'autorisation d'instruire la cause. Il espérait ainsi rallier Charles à l'idée de la Croisade.

On agit, avec une prudence toute ecclésiastique. Les témoins furent interrogés habilement pour ne pas trop compromettre les juges de Rouen et l'on rejeta tout sur Pierre Cauchon et Guillaume d'Estivet car ils étaient morts ; on admit que, comme l'université de Paris, les juges avaient été trompés, autrement on eût été singulièrement embarrassé. D'ailleurs qui donc eût songé à reprocher quoique ce soit au puissant docteur Thomas de Courcelles, devenu l'ami du Roi, ou au seigneur archevêque de Rouen, Raoul Roussel qui avaient tous deux siégé à côté de Cauchon ?

(1) Anatole France, t. II, p. 443.

On représenta la Pucelle, comme complètement dénuée d'intelligence, et presque idiote. C'était d'ailleurs déjà l'avis des évêques du parti Français en 1429 : « La pucelle, une puce ! disait alors l'archevêque d'Embrun (1). »

Et ainsi faisait-on mieux éclater la puissance de Dieu, qui avait fait de cette pauvre innocente, une guerrière accomplie.

Le 16 juin 1456, le jugement de 1431 fut cassé et frappé de nullité.

---

## LA CANONISATION

Ainsi, la réhabilitation de Jeanne au xv<sup>e</sup> siècle eut une cause politique, n'est-ce pas une raison de ce genre qui plus cinq siècles après a amené l'Eglise à placer sur les autels, celle qu'elle avait « condamnée vivante, sous la domination anglaise et réhabilitée morte, après la victoire des Français (2) » ?

Je ne vois, pour ma part, aucun inconvénient à ce que Jeanne d'Arc ait été canonisée. Du moment qu'on admet l'existence de Saints, désignés par les autorités ecclésiastiques, la Pucelle d'Orléans me paraît toute indiquée pour s'asseoir parmi eux sur un trône céleste : « D'ailleurs, m'écrit l'abbé Loisy, c'est peut-être une réparation que l'Eglise lui doit. »

Il y a néanmoins beaucoup de catholiques, même de

(1) Lanéry d'Arc. Mémoires en faveur de Jeanne d'Arc, p. 576. = Anatole France, p. 450.

(2) Anatole France, Jeanne d'Arc. Préface, p. XX.

ceux qui ne sont ni libérés, ni libéraux, qui ne peuvent s'habituer à invoquer Sainte Jeanne d'Arc. Ils éprouvent à le faire une sorte de gêne intérieure.

En ce qui concerne la canonisation, M. Chainé a donné une consultation fort intéressante, et qui se passe de commentaires.

« Je vous avouerai, écrit-il, que je ne me suis pas associé beaucoup aux émotions qu'a causées à tant de catholiques, cette canonisation. Quand je lisais, de temps en temps, dans les feuilles pieuses que le Pape avait « daigné » dire, faire, ou promettre telle ou telle chose en faveur de Jeanne d'Arc, cela ne m'excitait pas. Je ne m'intéressais pas davantage aux multiples péripéties d'une procédure, aux longueurs d'un procès dont on pouvait aisément deviner le résultat.

« En fait, les canonisations servent souvent des intérêts politiques et même simplement pécuniaires.

« Je n'ai pas grand goût pour ces distributions de prix de vertu pour l'au-delà. Ces canonisations ne sont pas toutes faites dans des vues purement surnaturelles. Il y a là un dosage savant. Quand on a canonisé tant de français, il faut après canoniser tant d'italiens ou d'espagnols, quand on a canonisé tant de jésuites, il faut aussitôt canoniser tant de dominicains.

« Et puis, les frais de ce triple procès pour faire un vénérable, un bienheureux, et un saint, coûtent très cher. La curie romaine draine ainsi une partie de l'or catholique.

« On connaît cette plaisanterie prêtée à un abbé de monastère gourmandant un novice trop zélé dans ses exercices de piété. Tachez donc, lui disait-il, de n'être pas si sage, le dernier saint que l'on a fait canoniser a ruiné la congrégation.

« Que de parasites, clercs ou laïques vivent de ces abus et de la survie de quelques usages surannés dans l'ombre du Vatican!... »

« Pour en revenir aux trois miracles nécessaires suivant de vétustes règles à la récente béatification de Jeanne d'Arc, il a fallu, je crois, que trois religieuses se déclarassent guéries d'une périostite par son intercession. Bien des catholiques en ont éprouvé un vif sentiment de malaise. »

Mais où le malaise grandit encore, c'est quand on voit l'héroïne, jetée en pleine bataille politique par ceux-là même qui l'ont défigurée.

« Jeanne est à nous, à nous catholiques et royalistes, s'écrie un monarchiste ultramontain (1). »

« Jeanne nous reste à nous, catholiques; affirme M. Léopold des Gerbes, conférencier diocésain (2). »

Telle est le *leit-motiv* de bien des homélies pastorales et de bien des discours de réunions publiques :

L'auteur des Menus propos d'un catholique libéral (3), raconte qu'un jour, un de ses amis pénétrant dans une Église de Lyon entendit le prédicateur : « achevant le panégyrique de la bienheureuse dans un luxe de patriotiques et pieuses métaphores. De sa voix tour à tour suppliante et terrible, il invoquait le secours de Jeanne la Pucelle, pour que le peuple chrétien fut bientôt délivré de l'intolérable joug que faisaient peser sur lui les méchants. Une fois de plus la France serait sauvée par la bonne Lorraine. »

(1) Cité par Delpech. Jeanne d'Arc, p. 68.

(2) Léopold des Gerbes, op. cité.

(3) Menus propos, p. 171.

Et il ajoute (1) : « Il ne convient pas que nous nous servions de Jeanne comme d'un drapeau pour nous guider au combat contre d'autres Français. Nous n'avons pas à brandir l'étendard fleurdelysé de la Vierge guerrière pour monter à l'assaut des institutions du pays, et menacer ceux qui ne peuvent pas comme nous les « bouter hors de France. »

Puis dans une lettre qu'il m'adressait récemment sur le même sujet : « Il est peut-être bon qu'on le sache, il y a des catholiques qui se plaignent des bas calculs, des arrières-pensées qui souillent ces manifestations en faveur de l'héroïne. C'est profaner le sentiment religieux que le faire servir à l'assouvissement des passions politiques. C'est offenser la justice et méconnaître les droits de l'histoire que vouloir confisquer au profit d'une Église et d'un parti la gloire de Jeanne d'Arc. » On comprend l'indignation de M. Chainé et l'on comprend aussi l'indignation de M. Delpech, le militant sénateur de l'Ariège, qui avec une fougue toute méridionale, s'écrie : « Oui, Jeanne appartient aux royalistes et aux catholiques ultramontains, elle est à eux, comme la victime est aux bourreaux, elle est à eux comme les milliers de créatures détruites par la rage fanatique de l'Église, Vaudois, Albigeois, cadavres charriés par la Seine à la Saint-Barthélemy et tant d'autres dont on retrouverait les cendres en grattant les places publiques. »

Il serait injuste de faire l'immense majorité des catholiques solidaires des exagérations oratoires de quelques-uns, et des déformations systématiques apportées à

(1) Menus propos, p. 160.

l'histoire de l'héroïne par les écrivains de la Bonne Presse, qui sont loin d'être des lumières.

Il serait injuste aussi, que nous, Français de 1911, quelles que soient nos opinions et nos croyances, nous tentions de nous rendre les uns les autres responsables des actes de nos ancêtres du xv<sup>e</sup> siècle.

Descendons au fond de nos consciences ! Nous est-il possible de savoir si au temps de la Pucelle, ceux dont nous sommes issus étaient Armagnacs, où s'ils étaient Bourguignons, s'ils considéraient la Vierge de Domrémy comme une sainte ou comme une sorcière, s'ils ont pleuré sur sa mort où s'ils s'en sont réjoui ? Ce qui nous apparaît certain, c'est que par la force des choses ils étaient royalistes, puisqu'ils ne concevaient pas d'autre forme de gouvernement que celle qui existait alors, et, presque tous, de fervents chrétiens. Contentons-nous donc de flétrir l'ingratitude de Charles VII et des grands seigneurs, et de déplorer le rôle néfaste des gens d'Eglise dans la condamnation de la Pucelle.

S'il est des politiciens qui réclament Jeanne d'Arc pour eux, qui veulent en faire leur bien et leur chose, laissons leur la Jeanne d'Arc des mille et une nuits dont ils ont composé l'histoire, cette Jeanne d'Arc, qui n'a pour nous plus d'auréole puis qu'au lieu d'être une femme du peuple, animée d'une ardeur patriotique qu'elle communiquait à ses compagnons, elle n'est plus qu'un instrument passif, dont les actions dépendent d'une volonté supérieure ; puisqu'on lui enlève le mérite de sa volonté, le prestige de son courage, la netteté de son intelligence, tout ce qui fait la beauté de son effort. Ils peuvent la prendre, cette Jeanne d'Arc là, nous ne la leur disputons pas. Mais la véritable Jeanne d'Arc, dont nul

conte merveilleux ne saurait ternir la mémoire, la Jeanne d'Arc aussi touchante par sa foi naïve que par sa vertu, gardons-là pour nous.

J'ai tort peut-être de dire gardons-la pour nous. Non, Jeanne ne saurait être la proie d'aucun parti. Elle est à la France. Elle appartient à tous les enfants nés sur le sol où elle a vécu, où elle a connu les douceurs du triomphe et l'horreur du bûcher, sur cette terre que son sang a arrosé et libéré, et sur laquelle ses cendres se sont éparpillées.

Les annales d'aucun pays n'offrent un pareil exemple, de modestie, de vaillance et de désintéressement. Aucune ambition n'a poussé Jeanne. Elle n'a recherché ni les honneurs, ni l'argent, ni la puissance. Toute sa science militaire consista à ne pas craindre le danger, toute sa tactique à espérer et à faire partager ses espoirs : « Elle montrait, dit Anatole France le plus doux et le plus fier courage, elle était plus brave, plus constante, plus généreuse que les hommes et digne en cela de les conduire, et n'est-ce pas une chose admirable et rare que de voir tant d'héroïsme uni à tant d'innocence (1). »

Le souvenir mélancolique et charmant de la Pucelle fait partie du patrimoine de tous. Pareille à la Patrie qu'elle a incarné à une heure de péril, Jeanne ne saurait être monopolisée par une faction. Elle est un battement du cœur de la France, une parcelle de son âme, un moment de la conscience nationale. Elle a plus que la gloire factice que consacre un autel dans une église, elle a la seule éternité qui ait quelque prix, celle qui se perpétue dans la reconnaissance des générations.

(1) Anatole France. Jeanne d'Arc, préface, p. 46.

*Lettre de M. Léon Chainé.*

Lyon, le 18 novembre 1910.

Mon cher Maître,

Je suis vraiment confus du prix que vous semblez attacher à ce que j'aurais pu dire sur Jeanne d'Arc.

Je n'ai rien écrit sur cette victime de l'ignorance et du fanatisme que ce que vous avez pris la peine de lire.

Comme beaucoup, j'ai été agacé de tout le bruit fait autour de l'héroïne par des gens qui tous n'avaient pas des vues désintéressées. Les cléricaux et les réactionnaires ont voulu l'accaparer et ils ont failli rendre antipathiques aux autres les manifestations faites en son honneur, moitié par calcul, moitié par snobisme. On s'est rué sur cette grande figure.

Quant à sa canonisation on peut dire que l'Église lui devait bien ça. Je dis *Église* pour les *hommes d'Église* afin de parler plus bref. Et à ce propos j'ai regretté que dans les centaines de discours prononcés en son honneur on n'en trouve pas un seul où l'orateur ait eu assez de courage et d'esprit de justice pour faire un peu amende honorable.

Sans attaquer aucunement l'Église, les panégyristes de Jeanne auraient pu prononcer les paroles de regret que rendait si nécessaire à mon sens la part prise par le clergé d'alors dans l'inique condamnation. L'orateur qui aurait ainsi parlé se serait honoré et aurait honoré l'Église.

Au lieu de respecter la vérité historique on se borne à dire que Jeanne a été condamnée par un Évêque schismatique dont on essaye de faire le bouc émissaire chargé d'un crime qui fut celui de hauts et nombreux représentants du clergé de France. L'Église est fière avec raison de tant de pages glorieuses de ses annales,

pourquoi ne s'attristerait-elle par des heures sombres qui de ci de là enténébrent son histoire.

Il y a plus de vingt ans, nous avons eu à Lyon, des fêtes magnifiques en l'honneur de Jeanne d'Arc. Le soir presque toute la ville était illuminée. Or, à un certain moment, on vit se détacher au-dessus du temple maçonnique, qui est à mi-coteau de Fourvières et qui domine la cité cette inscription en lettres de feu : « à Jeanne d'Arc brûlée par les prêtres. »

C'est Augagneur qui avait eu l'idée de rappeler ses concitoyens à une notion plus exacte de l'histoire. J'ai beau être aussi catholique que possible, je ne pus pas m'indigner assez de ce tour qu'excusaient les arrière-pensées politiques de certains manifestants.

Je vous avouerai aussi que je ne me suis pas associé beaucoup aux émotions qu'a causées à tant de catholiques cette canonisation. Quand je lisais de temps en temps dans les feuilles pieuses que le Pape avait « daigné » dire, faire ou promettre telle ou telle chose en faveur de Jeanne d'Arc, cela ne m'excitait pas et je ne m'en intéressais pas davantage aux multiples péripéties d'une procédure, aux longueurs d'un procès dont on pouvait aisément deviner le résultat.

Il est naturel que l'Église propose en exemple ceux de ses enfants qui lui ont fait le plus d'honneur. Par des fêtes d'une singulière grandeur l'Église associe les fidèles vivants à ceux qui sont dans la gloire du ciel, et à ceux qui souffrent encore dans le purgatoire. C'est ainsi qu'il apparaît bien que l'Église militante, l'Église souffrante et l'Église triomphante ne forment qu'une même Église.

En fait, ces canonisations servent souvent des intérêts politiques et même simplement pécuniaires.

Je n'ai pas grand goût pour ces distributions de prix de vertu pour l'au-delà. Ces canonisations ne sont pas toutes faites dans des vues purement surnaturelles. Il y a là un dosage savant. Quand on a canonisé tant de français il faut après canoniser tant d'italiens ou d'espagnols ; quand on a canonisé tant de jésuites, il faut aussitôt canoniser tant de dominicains. Et puis les frais de ce triple procès pour faire un *vénérable*, un *bienheureux*, un *saint* coûtent très cher. La curie romaine draine ainsi une partie de l'or catholique.



On connaît cette plaisanterie prêtée à un abbé de monastère gourmandant un novice trop zélé dans ses exercices de piété : « Tâchez donc, lui disait-il, de n'être pas si sage, le dernier saint que l'on a fait canoniser a ruiné la congrégation. »

Que de parasites, clercs ou laïques, vivent de ces abus et de la survie de quelques usages surannés dans l'ombre du Vatican ! Tout cela n'a rien de commun avec le dogme et l'on peut faire entendre à ce sujet des protestations et rester dans les limites de la plus stricte orthodoxie.

Dans toutes ces choses de l'Église de Dieu, il y a beaucoup, beaucoup d'éléments humains, très humains. Il ne saurait en être autrement.

Pour en revenir aux trois miracles nécessaires, suivant de vétustes règles, à la récente béatification de Jeanne d'Arc, il a fallu, je crois, que trois religieuses se déclarassent guéries d'une périostite par son intercession.

Bien des catholiques en ont éprouvé un vif sentiment de malaise.

De pareilles misères n'ont pas empêché des philosophes et des théologiens comme Newmann et Manning de passer du protestantisme au catholicisme. Elles n'ont pas empêché le savant et loyal Mgr d'Hulst de demeurer attaché à l'Église.

Je ne suis, moi, ni historien, ni théologien, ni exégète, mais né catholique et attaché au catholicisme de toute mon âme, je reconnais cependant que tout n'est pas parfait dans l'administration de mon Église. Je crois que l'on peut rester catholique, tout en étant respectueux des croyances et même des incroyances sincères d'autrui, tout en reconnaissant les droits de la science et tout en aimant la liberté des autres comme la sienne propre. C'est ce que pensent tous les catholiques libéraux. Quoi que l'on dise le catholicisme libéral que l'on voudrait tuer est, grâce à Dieu, encore bien vivant.

Veuillez excuser cette trop longue lettre écrite à bâtons rompus et agréer l'assurance de mes sentiments de respectueuse sympathie.

LÉON CHAINE.

II

*Lettre de M. Loisy, professeur au Collège de France.*

Monsieur,

Je ne vois nul inconvénient à ce que Jeanne d'Arc soit canonisée. C'est peut-être une réparation que l'Église lui doit. Mais Jeanne d'Arc est une *héroïne nationale*. Elle avait la foi de son temps, mais sa mission ne fut pas religieuse. Au fond, c'est par le génie de la France qu'elle fut inspirée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes dévoués sentiments.

A. LOISY.

DU MÊME AUTEUR :

**L'Action laïque**, une brochure de 35 pages in-12 *Épuisé.*

---

CHEZ BERGER-LEVRAULT et C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS

*Paris, 15, rue des Beaux-Arts*

**Le Repos hebdomadaire**, commentaire de la Loi du 13 juillet 1906, avec une préface de M. F. Dubief, ancien ministre de l'Intérieur. Un volume in-12 de 370 pages..... 3 fr. 50

Édition complétée par le texte des règlements et circulaires ministérielles, et précédée d'une introduction de M. Zevaès, député, rapporteur de la Loi. Un vol. in-12 de 300 pages..... 5 fr. »

\*  
\*  
\*

*En collaboration avec M. Marc Réville, député.*

**L'Inventaire des biens des établissements du culte**, brochure in-12..... *Épuisé.*

**Le Régime des Cultes.** (Loi du 9 décembre 1905). Un vol. in-12 de 324 pages..... 3 fr. 50

**L'État et les Églises** (Loi du 13 avril 1908). Un vol. in-12 de 495 pages..... 5 fr. »